



Paris, le 24 juin 2019

**Arnaud MALAISE**  
**Régis METZGER**  
**Francette POPINEAU**  
Co-Secrétaires généraux

A

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Le métier de professeurs des écoles fait face à une crise de recrutement qui s'est installée dans la durée. En effet, depuis 2013, tous les concours ont été marqués par des pertes de recrutement. Cette situation va se reproduire pour la session 2019, le nombre d'admissibles au CRPE étant insuffisant au regard du nombre de places offertes. Sur l'ensemble des concours (externes, internes, troisième voie), 15 491 candidat-es étaient admissibles pour 10 785 recrutements prévus, soit un ratio très faible de 1,55 candidat pour une place.

La plupart des résultats d'admission sont maintenant connus et ce sont d'ores et déjà 858 recrutements qui seront perdus, sur l'ensemble des concours, pour la session 2019 du CRPE. Ce chiffre ne pourra qu'augmenter parce que les résultats de la Guyane et de Mayotte ne sont pas encore connus et que ces deux académies perdent régulièrement des recrutements.

Ce nombre global de recrutements perdus est en augmentation après 775 pertes en 2018 et 569 en 2017. Cette année encore, les 700 places offertes aux concours supplémentaires de Créteil et Versailles ne suffiront pas à le compenser. Dans le même temps, le nombre de personnes inscrites sur liste complémentaire pour le concours externe diminue, 682 cette année contre 808 en 2018 et 1 485 en 2017 pour les seules académies dont les résultats sont connus actuellement. Pour le SNUipp-FSU, il serait inacceptable que pour le huitième concours consécutif, des recrutements soient perdus.

Nous vous demandons donc de garantir, partout, que les listes complémentaires soient abondées et que les rectorats puissent y avoir recours à hauteur des besoins, y compris pour le concours supplémentaire de Créteil et Versailles, afin d'endiguer le recours aux contractuels. La réglementation autorise les recteurs à établir des listes complémentaires à hauteur de 200% du nombre de places au concours.

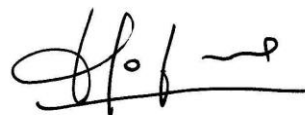
Les académies déficitaires doivent pouvoir recourir à la liste complémentaire d'autres académies sur la base du volontariat des stagiaires. De plus, il y a nécessité à garantir que les recrutements perdus sur un des concours puissent abonder les autres concours pour chaque académie rencontrant ce problème.

Plus largement, nous sollicitons donc l'ouverture de discussions pour faire le point département par département, académie par académie du nombre de recrutements effectifs, des possibilités offertes d'appel à la liste complémentaire ainsi que des recrutements de contractuels.

Cette situation de crise ne peut perdurer. Il en va de la qualité du service public d'Éducation.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, que nos exigences sont le fruit de notre attachement à un service public d'éducation de qualité, égal sur tout le territoire.

**Pour le Co-secrétariat  
Francette POPINEAU**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Popineau', with a horizontal line underneath.